Image not found or type unknown

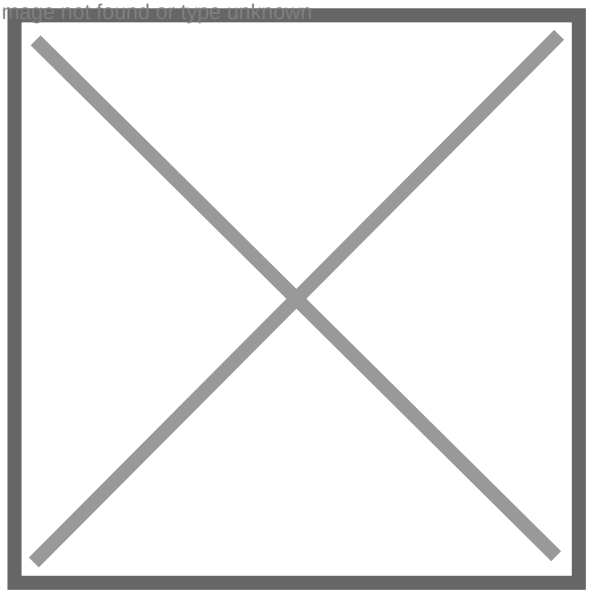

Marié a un étudiant étranger né en france

Par **oumnour**, le **05/10/2009** à **21:51**

Bonjour,
Actuellement étudiant étranger de nationalité marocaine à l'université de Strasbourg je me suis vu refusé le renouvellement de mon titre de séjour à la suite de quelques échecs scolaires.
Je tiens a rappelé que je suis entré légalement sur le territoire français et que je suis né en France a Strasbourg.
En juin dernier je me suis marié, ma femme étant de nationalité française nous avons donc été faire une demande de dossier a la préfecture afin de regularisé ma situation mais le probleme c'est que se dossier nous a été refusé puisque mon titre de sejour et mon visa son éxpiré nous avons donc envoyer une lettre au prefet de strasbourg, il a bientot 1 moi et celui ci n'a toujours pas repondu. La situation est trés difficil pour moi et ma femme car étant tout les deux étudiant sans revenus ma situation ne me permet pas d'avoir de revenus et donc de subvenir au besoin de foyer. Pouriez vous m'indiqué la prossedure a suivre afin de regularisé ma situation au plus vite.

cordilement.

Par **anais16**, le **09/10/2009** à **20:09**

Bonjour,

puisque vous avez une entrée régulière en France, vous avez droit à un titre de séjour conjoint de français au bout de six mois de vie commune à partir du mariage uniquement (donc à partir de décembre!).

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés